

**COMPTE RENDU de la
SÉANCE du 15 janvier 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le quinze janvier, à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy JAHANT, Maire.

Présents : Guy JAHANT, Serge SOUQ, Nicolas QUEFFURUS, Henri FLOTTES, José-Valentine SAMARAN, Emmanuelle BODIN, Luc LACROIX, Nicole PANSERI

Excusés : Gilbert EGRAZ, Colette HELLEBOID (procuration à Serge SOUQ).

Absent : Jérôme BAGNOUL

Le secrétaire de séance est José-Valentine SAMARAN.

Ordre du Jour

Délibération n° 1 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR ATELIER - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'atelier municipal.

Il indique que la commune souhaite ardemment contribuer à la transition énergétique sur son territoire et envisage, à ce titre, l'installation de ces panneaux. Une première étude, réalisée par le bureau ACTTE - Accélérateur Citoyen pour un Territoire en Transition Energétique - est chiffrée à 27 450 € HT.

Considérant l'intérêt du rôle que la commune a à jouer en matière environnementale et de développement durable,

Après discussion, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR L'ATELIER MUNICIPAL, tel que présenté,
- de solliciter l'aide :
 - * de l'Etat dans le cadre du DSIL pour un montant de 16 470 €,
 - * du Conseil Départemental dans le cadre du Contrat Territorial pour un montant de 5 490 €,
 - * de l'ADEME pour un montant de 1 372 €
 - * de réunir sa part contributive pour un montant de 4 118 €
- de s'engager à réaliser les travaux tels que définis,
- d'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à ce projet.

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

ST-BLAISE (patron de la Commune) :

- Comme chaque année, une messe sera célébrée à la chapelle. Elle aura lieu le 31 janvier.
- Marché : un marché d'une quinzaine de producteurs locaux est proposé pour le samedi 6 février. Il se déroulera dans le vieux village, rue du Castelas et Traverse Crouzet. Toute l'équipe municipale, favorable à l'unanimité, sera présente.

REVISION DU PLU : le conseil municipal donne un avis favorable pour continuer la pré-étude sur la révision du PLU avec l'assistance du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement).
Décision finale vers la mi-février.

SIAEP de Corconne-Brouzet-Liouc : le Maire, vice-président du SIAEP, expose qu'un avenant de prorogation au contrat de base qui lie le SIAEP à la SAUR, a dû être signé avant le 31 décembre 2020.

ACQUISITION de TERRAIN : le maire indique qu'il a contacté les propriétaires des parcelles sises au lieu-dit Garrigue, près de la déchetterie. Favorables à cette acquisition, les membres du conseil demandent au maire de continuer les négociations.

EXPROPRIATION CHEMIN (Carrière) : le maire indique que suite à la DUP, une demande d'expropriation a été initiée en 2018. Le jugement rendu par le Tribunal Judiciaire le 18 décembre 2020, rejette la demande au motif que seule la commune de Liouc a sollicité l'expropriation alors que la commune de Brouzet-les-Quissac était également partie prenante. Le maire indique que, dans le cadre de la Protection Juridique souscrite auprès de Groupama, il a pris la décision de solliciter la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour saisir à nouveau le Juge de l'Expropriation. De son côté, la commune de Brouzet-les-Quissac prendra l'attache de la SCP TERRITOIRES AVOCATS pour poursuivre cette même démarche.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 55